



AVIS DE COURSE

Régate de Club CDV

Dimanche 21 Septembre 2025

YCAM VOILE ATHIS - Quai de L'INDUSTRIE 91200 ATHIS MONS

Y.C. ATHIS MONS

5B

Préambule

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspecter d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide vite, ancre de mouillage, etc...).
Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu' à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.
Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques.
2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.
3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

- 1 REGLES

La compétition est régie par :

- 1.1 - Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2025 / 2028
- 1.3 - Les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile.
- 1.4 - Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer.

- 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale.

- 3 COMMUNICATION

- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, à partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

- 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous les concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux en inter-série dériveurs.

- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :

- 4.2.1 a) Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention « compétition » ou « pratiquant ».

Pour chaque concurrent mineur, être en possession :

- D'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou
- D'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros.
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

c) Une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

- 5 DROITS A PAYER

- 5.1 Néant.

- 8 PROGRAMME

- 8.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
21 Septembre 2025	9H	10H30

Un briefing coureur aura lieu le 21/09/2025 à 10h30 devant le club house.

- 8.3 Jour de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
21 Septembre 2025	11h00	Tous

- 8.6 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16 h 00.

- 11 LIEUX

- YCAM VOILE ATHIS - Quai de L'INDUSTRIE 91200 ATHIS MONS.

- 12 LES PARCOURS

- 12.1 Les parcours seront de type construit.

- 13 SYSTEME DE PENALITE

- Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

- **14 CLASSEMENT**

- 14.2 2 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.
- 14.3 a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
 - b) A partir de 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

- **18 PROTECTION DES DONNEES**

- 18.1 **Droit à l'image et à l'apparence :**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

- 18.2 **Utilisation des données personnelles des participants :**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

- **19 ETABLISSEMENT DES RISQUES**

- La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

- **20 PRIX**

- Les prix seront distribués : le 21/09/2025 vers 16H30 - 17H00

- **21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

YCAM – Quai de L'INDUSTRIE 91200 ATHIS MONS
Tél : **06.21.68.44.54** email : **athismonsvoile@gmail.com**

PLAN D'ACCES

